

FORUM NATIONAL SUR L'INITIATIVE DU MILLENAIRE

Organisé sous l'égide du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye Wade
 et la présence effective de Monsieur le Premier Ministre
 le 8 février 2005 à l'Hôtel Méridien Président, Dakar

Rôle du Secteur Privé dans la promotion des OMD en Afrique

Mansour Kama et Taïb Diallo

En Afrique, consécutivement au politiques d'Ajustement Structurel des années 80/90, la volonté d'éradiquer la tendance à l'accroissement de la pauvreté, s'est traduite par la définition, dans nombre de pays, de stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur une croissance forte et durable, qui sont principalement axées sur la promotion de l'investissement en général et de l'investissement privé en particulier.

L'accélération d'une croissance économique à base élargie en vue de satisfaire la demande en services et infrastructures sociaux ou tout simplement, pour relever les niveaux de réalisation des OMD en Afrique passera donc nécessairement par la poursuite d'une politique hardie de promotion et de développement des bases à long terme du développement compris comme le renforcement des infrastructures aussi bien physiques (Voies de communication, Eau, Energie, Télécommunications), que non physiques (formation des ressources humaines ou amélioration de l'intermédiation financière, notamment) ; ii) sur l'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat et iii) sur le renforcement des capacités internes du secteur privé (Ajustement interne des entreprises et mise à niveau des organisations professionnelles, notamment).

Un bref examen du contexte du développement aura permis de montrer que pendant les trois premières décennies ayant suivi l'indépendance, l'Etat a joué en Afrique Subsaharienne les principaux rôles dans la vie économique. Par la suite, des réformes du cadre macroéconomique et institutionnel sont venues placer le secteur privé au cœur du dispositif stratégique de relance de la croissance du produit global avant que le NEPAD ne soit venu afficher la noble ambition d'impulser un second souffle aux politiques de relance fondées sur les investissements. Dans ses « nouveaux attributs de moteur de la croissance économique », le secteur privé est apparu ainsi, comme un partenaire indispensable et incontournable dans la définition des stratégies nationales d'atteinte des OMD à l'horizon 2015 en Afrique.

En rapport avec le cadre macroéconomique, il est apparu que sur longue période, la faible progression des revenus en Afrique Sub-saharienne est l'une des explications les plus pertinentes de la morosité de la situation socio-économique. En termes de pouvoir d'achat, le

produit intérieur brut per capita n'a positivement évolué que de l'ordre 73 \$ US entre 1970 et 1992. Selon la Banque Mondiale (1996)¹, le PNB par habitant a reculé dans 27 des 35 pays pour lesquels des données statistiques étaient disponibles. En effet, les reculs les plus inquiétants ont été observés tant dans le groupe des pays à revenus intermédiaires que dans celui des pays les moins avancés d'Afrique i.e., Gabon (58%) Nigeria (50%), Côte d'Ivoire (42%) Mozambique et Niger (31%).

A contrario, entre 1993/94 et 2000, le Produit intérieur Brut en termes réels a cru dans nombre de pays africains passant en moyenne de 2,5 à 4% suite au relèvement substantiel des taux d'investissement et d'épargne qui sont passés de 18 et 12% en 1994 à 25 et 18% en 2000, respectivement. Chose très importante, cette reprise de la croissance découle des efforts combinés déployés par les gouvernements pour améliorer le climat des investissements (notamment privés), gérer plus efficacement leurs ressources publiques et inciter le secteur privé à assurer la fourniture de plus de biens et services essentiels.

Si le secteur privé est en phase de croissance depuis 1994, son développement reste encore très largement insuffisant pour réduire significativement la pauvreté ; ses performances sont en tout cas bien en deçà de celles réalisées ailleurs, en Asie du Sud-Est ou en Amérique latine, notamment. La base de la structure économique de la plupart des pays africains gagnerait à être renforcée en priorité en vue d'impulser leur développement économique et éviter une aggravation de leur marginalisation concomitante par rapport à l'économie mondiale. La part de l'Afrique subsaharienne dans le PIB des pays en développement devrait tomber selon l'ONUDI à 5,8% à 2020, alors qu'elle était de 7,6% en 1992.

Compte tenu de la morosité de la croissance économique évoquée précédemment, la part de l'Afrique dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale (à l'exception de l'Afrique du Sud) était tombée de 0,85% ; cette même part de l'Afrique dans la valeur ajoutée des pays en développement est de l'ordre de 6%. Quant à sa participation au commerce mondial, l'Afrique n'a représenté que 5% du trafic en 1980 avant de retomber à, à peine 2,5% en 1995.

Concernant les investissements directs étrangers (IDE), compris comme facteurs essentiels de modernisation et de croissance économique, ils sont inégalement répartis en Afrique. A ce niveau, l'Afrique ne semble pas être la destination privilégiée comparativement aux autres économies en développement ou en transition. Pour certains pays, on note même un mouvement de désinvestissement compromettant ainsi les chances d'expansion du secteur privé ; toutes choses qui contribuent à inhiber la dynamique de croissance du produit global.

Comme il est communément admis, l'importance des flux d'investissements étrangers est généralement fonction du niveau de dynamisme des secteurs d'accueil, i.e. le secteur privé. Selon les vicissitudes de la croissance, les IDE évoluent suivant un mouvement en dents de scie : de 0.50 milliards de dollars en 1981/85 et 1.79 milliards en 1993/97 à 18.8 milliards en 2001 avant de chuter à 11.0 en 2002 pour se redresser atteignant 14.4 milliards de dollars en 2003².

En Afrique Subsaharienne, les performances du secteur privé sont fort médiocres, comparées au reste du monde. L'indice de valeur ajoutée industrielle per capita qui représente en quelque sorte un indicateur de référence pour la création de richesses additionnelles montre que

¹ Il s'agit d'une étude réalisée par la Banque Mondiale en 1996 et relative « aux tendances dans les pays en développement ».

² CUNCD, FDI/TNC database

L'Afrique est à la traîne si l'on prend en compte les données disponibles pour près d'une vingtaine de pays qui constituent du point de vue de leur poids économique, un échantillon à bien des égards significatif.

Dans la plupart des pays africains, l'origine publique des entreprises plonge ses racines dans l'acceptation d'entreprises dites stratégiques en tant qu'elles remplissaient des missions de service public par la production de biens et services essentiels (eau, électricité, transports, télécommunications etc), mais aussi, d'entreprises sources de prélèvements fiscaux (brasseries, tabac, production et distribution de produits pétroliers) ou liés au secteur militaire (construction navale) ou tout simplement d'entreprises industrielles localisées dans une région excéntrée et qui en sont le principal pôle de développement économique (bois, textile, plantations agro-industrielles) ou encore supposées contribuer à l'image extérieure du pays (compagnies de transport aérien, hôtels de luxe, etc.). En référence à ces configurations, l'Etat était présent dans tous secteurs économiques. Le désengagement de l'Etat du secteur productif s'est opéré différemment selon qu'il s'agissait d'entreprises concurrentielles manufacturières, agro-industrielles, de services publics ou d'entreprises du secteur financier.

Pour la plupart des pays, la politique de réformes était synonyme de participation plus accrue du secteur privé par le biais de la privatisation d'entreprises publiques ou parapubliques ou la libéralisation sectorielle dans le cadre la lutte contre certaines situations de monopole.

Dans bien des pays, le secteur financier demeure modeste et ne comprend en général que des banques commerciales qui forment d'ailleurs un groupe oligopolistique préoccupé par le maintien de grandes marges associées aux petits marchés à faible niveau de croissance. Cependant, au Sénégal comme en Côte d'Ivoire, le secteur bancaire est pour ainsi dire, pluriel et concurrentiel. A côté des filiales de multinationales, coexistent des banques locales nationales dont le niveau d'activité s'est accru de manière régulière.

Au total, malgré le travail de base que représentent les réformes et les mesures de libéralisation, les institutions financières et les marchés financiers africains se doivent de développer les capacités nécessaires pour répondre aux demandes de fonds d'investissement et fournir des mécanismes attractants qui encouragent les épargnants africains à garder leur argent « chez eux ».

Concernant l'environnement et les capacités du secteur privé, il faut noter que jusqu'ici, les efforts consentis pour améliorer l'environnement et les capacités des entreprises du secteur privé restent en deçà des attentes des acteurs. En effet, il reste encore beaucoup de chemin à faire pour créer des environnements socioéconomique, juridique et institutionnel susceptibles d'être attractant pour de nouveaux investissements. Bien que les réformes publiques initiées ici et là aient éliminé nombre d'obstacles à l'investissement privé, il reste que nombreux sont

ceux qui demeurent encore. Certains pays ont même remis à plus tard certaines réformes des plus difficiles, ou ne les ont mises en œuvre que partiellement ; C'est le cas de la réforme foncière indispensable au développement de l'Agro-industrie et du Tourisme qu'aucun des Etats de la CEDEAO n'a jusqu'ici opérée. De même, de grands secteurs de l'économie qui figuraient en bonne place dans le processus de privatisation sont encore sous tutelle publique. Par exemple, certains gouvernements en Afrique de l'Ouest n'ont privatisé la commercialisation et l'exportation de produits comme le cacao, le coton et les huiles qu'à la fin des années 90 pendant que d'autres entreprises attendent encore.

Après avoir mis en œuvre un certain nombre de réformes majeures, les pays africains se sont tournés vers les autres politiques et contraintes administratives qui ralentissent encore le dynamisme des flux d'investissement privé ; il s'est agi notamment de contraintes administratives secondaires dont les effets négatifs sur l'environnement de l'investissement sont à présent plus évidents des lors que les contraintes principales ont été levées et que les pays d'Afrique ont accru de façon considérable leurs efforts de promotion de l'investissement par des incertitudes supplémentaires. Il existe par ailleurs, d'autres problèmes d'ordre plus institutionnel tels que les bureaucraties on ne peut plus lourdes qui n'ont pas encore été totalement éliminées et qui protègent leurs prérogatives d'octroi des licences ou d'approbation des nouvelles initiatives.

Par rapport aux flux d'investissements et au renouveau de la croissance pro-pauvre, le postulat est que la variabilité ainsi que le niveau de succès des réformes de privatisation peuvent en partie être corrélés avec le degré d'engagement des Etats en faveur des changements nécessaires mais douloureux, la plupart du temps.

Les économistes admettent communément que dans les modèles de référence explicatifs de la croissance à moyen et long termes, l'investissement occupe une place centrale. Il détermine en effet le rythme auquel le capital physique est accumulé et joue un rôle essentiel dans l'expansion de la capacité de production d'une économie.

En effet, l'un des objectifs majeurs de la déclaration du millénaire est d'encourager la lutte contre la pauvreté par la croissance en favorisant le développement du secteur privé et les possibilités d'emploi. Pour cela, il apparaît indispensable d'établir un cadre législatif, réglementaire et financier approprié en vue d'améliorer le cadre des affaires et d'attirer les investissements étrangers et de développer l'entrepreneuriat par un meilleur accès aux micro-financements et le renforcement ciblé des capacités pour la promotion économiques de nouveaux entrepreneurs et notamment des femmes.

En définitive, les changements issus des réformes macroéconomiques et institutionnelles ont induit dans de nombreux pays africains une situation économique et un climat d'investissement plus prometteurs. L'investissement privé s'est sensiblement accru entre 1985 et 1997 passant de 8% à 11% du PIB de l'Afrique. Dans les économies modernes dotées de marchés participatifs, les investissements de portefeuille sont devenus une importante source de financement. Des flux de ce type qui étaient pratiquement inconnus en Afrique jusqu'au début des années 90 sont passés à plus de 1,7 milliards de dollars³ en 1997 avant de retomber à 366 millions en 1998.

Quant aux investissements directs étrangers (IDE), même si l'Afrique s'est contentée de la portion congrue, ils sont, malgré tout, passés de moins d'un milliard à plus de 5 milliards de dollars en 1997 et même atteignant 17 milliards en 2001 avant de chuter à 11 milliards en 2002⁴. Même si l'investissement direct étranger évolue en dents de scie et n'apparaît pas aussi massif comme il l'est dans d'autres régions du monde en développement, il faut faire

³ Banque Mondiale, Financement dans le monde, 1999.
⁴ Rapport 2003 de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

remarquer cependant que la rentabilité de ce type de financement est plus élevée en Afrique que partout ailleurs.

Mais lorsqu'on examine le profil de cette croissance, l'on constate que la contribution sectorielle est plus favorable aux secteurs tertiaire et secondaire qu'au primaire ; ce qui laisse sur le bas côté de la chausée la frange la plus numériquement importante de la population. Ceci explique en partie l'importance de l'incidence de la pauvreté dans ce pays. Plus généralement, ce schéma est à quelques nuances près le même dans la quasi totalité des pays africains qui affichent depuis le milieu des années 90 des taux de croissance souvent élevés sans pour autant que leur tableau de bord social ne s'embellisse de façon concomitante.

La promotion du secteur privé dans beaucoup de pays d'Afrique est inscrite en lettres d'or sur le tableau de bord de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) qui constitue désormais le cadre stratégique de référence en matière de développement économique et social. Cette politique de promotion du secteur privé devra d'accroître de manière significative le nombre de créations d'entreprises. En effet, il existe une étroite corrélation entre le nombre d'entreprises (personnes morales) et le niveau de développement d'une économie. Dans tous les pays développés ou émergents le ratio Nombre d'entreprise/ Nombre d'habitants est d'environ 1 pour 15 ou 20. En Afrique malgré l'absence de sources statistiques fiables, tout indique que ce ratio est loin d'être atteint.

En réalité, la réduction de la pauvreté dans une conjoncture de croissance ne peut se réaliser que lorsque l'Etat procède à la mise en œuvre d'une politique volontariste de redistribution des richesses accumulées ; l'on ne peut escompter de grandes améliorations dans les conditions de vie des pauvres tant qu'ils ne bénéficieront pas d'un plus grand accès - à des prix abordables - à de meilleurs services de santé, d'éducation, d'eau potable, d'hygiène et d'électricité. L'amélioration de l'accès passe par une augmentation significative du niveau de revenu des groupes sociaux les plus défavorisés, ce que seul un développement conséquent du Secteur privé peut permettre.

Sans de telles améliorations, les maladies et l'analphabétisme - deux maux à éradiquer pour sortir les pauvres de leur condition - continueront d'être le lot quotidien de nombreuses couches sociales démunies.

La relance du secteur privé passe par un renforcement des capacités des organisations professionnelles et par la mise à niveau de leurs entreprises. Cette relance devrait favoriser une croissance économique forte, soutenue, redistributrice, et surtout produite par le plus grand nombre et permettre ainsi une amélioration durable des conditions de vie de la population. En effet, le développement du secteur privé peut avoir un impact direct et significatif sur l'amélioration des conditions de vie des ménages et la réduction de la pauvreté à travers la création d'emplois, l'offre de biens et de services qui répondent aux besoins des consommateurs, le développement d'opportunités d'affaires et la génération de revenus pour les entreprises elles-mêmes, les ménages et le gouvernement. Par effet d'entraînement, l'épanouissement du secteur privé grâce à la croissance du produit global qu'il induira, contribuera à mieux positionner l'Afrique sur la trajectoire des Stratégies de Réduction de la Pauvreté et par conséquent, facilitera l'accès aux différents services sociaux dont les OMD sont porteurs.

Mais pour hisser le secteur privé Africain à un niveau de performance devant le rendre apte à jouer un rôle aussi stratégique, bien des défis demanderont à être relevés et qui ont noms : la faiblesse structurelle des organisations professionnelles, la faible productivité des entreprises, l'étroitesse et la fragmentation de la plupart des économies africaines (faible envergure des micro-marchés nationaux ; un Produit National Brut d'un peu plus de 300 milliards de dollars dominé pour moitié par l'Afrique du Sud et le Nigeria), les rigidités structurelles, la marginalisation des économies nationales par rapport au marché mondial des biens et des capitaux, la vulnérabilité à l'instabilité politique, le caractère souvent inadéquat des infrastructures, des marchés financiers peu développés, l'absence de soutien institutionnel, la carence de capacités dans les entreprises et certaines autres faiblesses qu'on peut déceler dans le fonctionnement intrinsèque du secteur privé.

Pour relever ces défis, il faut en Afrique, animer des équipes d'entrepreneurs, faire souffler l'esprit d'innovation, favoriser les changements chaque fois que cela paraît nécessaire, imaginer des formes d'organisation évolutives sans pour autant oublier l'esprit et la culture d'entreprise et prendre soins des actionnaires devenus des partenaires à part entière. Dans ces domaines, beaucoup doit être fait par et pour le secteur privé. Dès lors, initier des politiques et des actions tendant à renforcer et à soutenir les acteurs du secteur privé dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement, constituent des étapes importantes.

Dans cette perspective, les objectifs au NEPAD assignés chercheraient à rendre prioritaire la prise en compte de la dimension lutte contre la pauvreté par les programmes tant macroéconomiques que sectoriels qui seront mis en œuvre aux termes du nouveau partenariat; les principaux objectifs dans cette direction sont : (i) d'accorder une attention particulière à la réduction de la pauvreté, surtout féminine ; (ii) d'impliquer les pauvres dans la définition des stratégies de réduction de la pauvreté et (iii) d'appuyer au plan multilatéral les initiatives courantes de réduction de la pauvreté.

Globalement, le NEPAD envisage de promouvoir le développement économique et social du continent qui recoupe sur bien des aspects fondamentaux les objectifs du millénaire pour le développement et pour cela, pose un certain nombre de préalables qui ont noms la Paix, la Sécurité, la Démocratie et la bonne Gouvernance sous ses multiples formes politique, économique, judiciaire, et institutionnelle. En effet, les leaders africains qui ont impulsé la dynamique NEPAD sont convaincus, de part leur expérience, que le règne d'un climat de paix et de sécurité dans un contexte démocratique de bonne gouvernance sur fond de respect des droits de l'homme et de bonne gestion économique sont des pré requis essentiels pour un développement socioéconomique stable et durable.

Le rôle éminemment important qui revient au secteur privé dans la réalisation des objectifs majeurs du NEPAD se trouve définit dans l'élaboration de stratégies qui s'appuient sur le constat que le binôme crédit-aide n'a permis à aucun pays de se développer en référence à l'histoire économique mondiale. Le Japon, les USA, l'Europe par exemple se sont développés en s'appuyant sur le secteur privé.